

## CINQUIÈME CONFÉRENCE.

### De la Ciguë.

SOMMAIRE. — Feuilles, poudre, extrait, teinture. Usage interne, usage externe. — Dosage. — Alcaloïde. — Bromhydrate de conine.

*Action physiologique*: locale, générale. Tube digestif; circulation; respiration. — Anoxémie, hypothermie, action sur les nerfs, les muscles et la moelle.

*Indications*: scrofuleuse; inflammations chroniques des glandes, des articulations; tumeurs. — Maladies chroniques de l'appareil respiratoire: adénopathie bronchique; tuberculose pulmonaire. — Maladies chroniques du système nerveux: contracture musculaire et affections dans lesquelles l'action réflexe de la moelle a besoin d'être calmée.

Messieurs,

Il en est peu parmi vous, j'en suis bien convaincu, qui aient vu la ciguë employée pour les usages internes. J'espère cependant vous démontrer que, malgré le discrédit dans lequel elle est tombée, cette plante, célèbre dans l'antiquité, à des titres divers, peut encore rendre des services dans la thérapeutique en général et dans celle des enfants en particulier.

Le nom de ciguë a été appliqué à certaines plantes de la famille des ombellifères, appartenant à des genres différents. Je laisserai de côté la petite ciguë, la ciguë vireuse et l'aquatique, ou phellandrie, pour ne m'occuper ici que de la grande ciguë (*conium maculatum*), qui est la véritable ciguë officinale et celle à laquelle nous aurons recours.

La grande ciguë s'emploie sous forme de feuilles, de pou-

dre et d'extrait. Son alcaloïde, la conicine ou conine, ou cicutine, est trop actif, trop difficile à doser et par conséquent trop dangereux pour que l'emploi puisse en être vulgarisé. En outre, la volatilité de cet alcaloïde, comparable à celle de la nicotine, en a fait longtemps, en dehors de sa toxicité, un produit tellement peu maniable qu'il a été relativement abandonné. On est cependant parvenu dans ces dernières années, à obtenir un sel de conine, le *bromhydrate de conine*, dont j'ai recherché et fixé le dosage chez les enfants.

*Dosage*. — Vous m'avez vu donner, sans provoquer le moindre phénomène toxique, chez des enfants de 2 ans à 2 ans et demi, jusqu'à 6 et 8 milligr. de bromhydrate de conine. J'ai même porté la dose jusqu'à 10 milligrammes, mais vous avez constaté avec moi que cette dose ne pouvait plus être tolérée le lendemain. — Au point de vue du dosage de ce sel, vous devez donc retenir qu'on peut impunément l'administrer, dès le premier jour, à la dose d'un milligramme, et que vous êtes autorisés à élever progressivement la dose jusqu'à concurrence de 5 à 10 milligrammes. Vous vous rappelerez aussi que les cinq enfants chez lesquels j'ai étudié ces dosages ont été sensiblement améliorés: il s'agissait de bronchites quinteuses et de coqueluche, dans lesquelles le nombre des accès de toux a momentanément beaucoup diminué. C'est un fait de thérapeutique qu'il faut mettre à l'actif de la ciguë et surtout de son alcaloïde. Mais les deux autres préparations de ciguë (la teinture et l'extrait), suffiront ordinairement à tous nos besoins.

La *teinture* alcoolique de ciguë, que vous ne confondrez ni avec la teinture éthérée, ni avec l'alcoolature de la même plante (lequel est beaucoup plus actif), peut se donner en potions, à des doses assez élevées, à peu de chose près aussi élevées que l'alcoolature de racines d'aconit.



Au cours d'expériences que j'ai longtemps poursuivies dans cet hôpital, il m'est arrivé de pouvoir donner :

Jusqu'à quinze gouttes de cette teinture à un enfant de deux ans ;

Jusqu'à trente et quarante gouttes à un enfant de quatre à cinq ans.

Mais j'avais eu le soin, bien entendu, de débiter par des doses faibles, (quatre à cinq gouttes), d'en espacer les prises et d'en augmenter progressivement le nombre, tout en me tenant prêt à m'arrêter à la première apparition des effets toxiques du médicament.

La teinture de ciguë, seule ou associée à l'extrait ou à la teinture de belladone, peut naturellement s'employer pour l'usage externe sous forme de liniment.

Teinture de ciguë.....	10 grammes.
Teinture de belladone.....	10 —
Huile d'amandes douces.....	30 —

Il existe deux sortes d'*extraits de ciguë* : l'extrait alcoolique et l'extrait de suc dépuré. Ce sont deux bonnes préparations et de valeur à peu près identique.

Incorporé à l'axonge, à la glycérine, aux huiles, l'extrait de ciguë entre dans la composition d'un grand nombre de pommades, glycérolés et liniments dont vous devrez savoir au besoin varier les formules. La plus simple est la suivante :

Extrait de ciguë.....	4 grammes.
Axonge.....	30 —

Dans cette formule, vous pourrez indifféremment remplacer l'axonge par la vaseline, le cérat, le cold-cream, la glycérine ou le glycérolé d'amidon. Ces derniers excipients ont l'avantage de ne pas subir rapidement, surtout en été, la fermentation butyrique, et par là devenir acides, acquérir des propriétés irritantes et une mauvaise odeur. Vous verrez souvent, Mes-

sieurs, chez les très jeunes enfants, des érythèmes rebelles, dus à l'action véritablement irritante de ces excipients gras, si faciles à altérer.

Rarement, du reste, l'extrait de ciguë entre seul dans la composition des pommades et des liniments. Il est ordinairement associé à la belladone et à l'iodure de potassium. Vous obtiendrez, par exemple, une action résolutive manifeste sur les adénopathies, au moyen de la mixture suivante :

Extrait de ciguë.....	4 grammes.
Iodure de potassium.....	4 —
Extrait de belladone.....	4 —
Extrait de jusquiame.....	4 —
Axonge ou glycérolé d'amidon.....	30 —

Dans les mêmes circonstances, et lorsqu'il sera nécessaire de laisser à demeure l'extrait de ciguë sur les régions malades, dans les adénites strumeuses et les arthrites chroniques de même nature, par exemple, il sera plus commode d'avoir recours à l'emplâtre de ciguë, dont les formules sont nombreuses, mais qui peut se faire simplement en étendant sur une peau une masse emplastique, composée d'une partie de cire blanche, deux parties de résine et neuf d'extrait alcoolique de ciguë.

**ACTION PHYSIOLOGIQUE.** — Pendant longtemps, les idées les plus contradictoires avaient cours sur l'action physiologique de la ciguë, car les expérimentateurs, opérant avec des produits dissemblables et mal déterminés, ne pouvaient obtenir des résultats qui fussent comparables entre eux ; ce n'est que depuis les travaux d'Orfila, Schroff, Martin Damourette et Pelvet, et grâce à la découverte de la conicine que ces expériences ont acquis quelque certitude, et que l'action physiologique de la grande ciguë put être mieux connue <sup>1</sup>.

1. Damourette et Pelvet. — *Études de physiol. exp. et de thérap. sur la ciguë et son alcaloïde* (Bulletin général de thérapeutique, 1870).



La ciguë, appliquée localement sur la peau et les muqueuses, n'est que fort peu irritante et produit, au contraire, une sédation marquée lorsque les téguments sont le siège de douleurs ou d'hyperesthésie ; la conicine seule est irritante ; elle a néanmoins aussi des effets anesthésiques qui se manifestent ultérieurement.

A faible dose, la ciguë, administrée à l'intérieur, exciterait l'appétit et les fonctions digestives (Martin Damourette et Pelvet). A doses plus élevées, au contraire, elle diminuerait ces mêmes fonctions. Si la quantité absorbée est véritablement toxique, des phénomènes d'intolérance se montrent ; le patient éprouve une sensation de chaleur et d'âcreté à la gorge ; il a des nausées, des vomissements, de la gastralgie, plus rarement des coliques, de la salivation et de la diarrhée. A l'autopsie, on trouve de la rougeur et des taches ecchymotiques sur la muqueuse gastro-intestinale comme à la suite d'un empoisonnement par les strychnées.

La cicutine, analogue en cela à la plupart des substances volatiles, s'élimine par les voies respiratoires. Son absorption diminue la sensibilité de la muqueuse bronchique, et paralyse les muscles des cerceaux aériens ; la ciguë est donc indiquée, au même titre que l'aconit, dans les affections catarrhales et spasmodiques de l'appareil respiratoire. Les muscles de la cage thoracique, d'abord un peu excités, ralentissent bientôt leurs mouvements, au point que, sous l'action de doses élevées, la mort peut survenir par asphyxie. Dans ces cas, comme le cœur continue à battre, le malade peut être sauvé par l'emploi de la respiration artificielle.

Il ne faut pas méconnaître pourtant que, comme l'aconit, la ciguë déprime le cœur dont les battements, comme ceux du pouls, sont ralentis et surtout affaiblis. Avec des doses élevées, les battements du cœur sont d'abord accélérés, mais bientôt ils se ralentissent, deviennent faibles, irréguliers, intermittents

et la mort survient par syncope, avec arrêt du cœur en diastole ; la face, d'abord pâle, se montre alors cyanosée et présente des ecchymoses.

Giacomini signale, en outre, la ciguë, comme un médicament hyposthénisant-lymphatique. Si cette action n'a pas encore été démontrée physiologiquement, les faits cliniques parlent en sa faveur et l'action résolutive de la ciguë sur les engorgements lymphatiques permet de la rapprocher à cet égard de l'iode, à qui la même propriété physiologique a été assignée.

L'action dépressive de la ciguë sur la respiration, sur la circulation générale et sur les circulations locales, l'anoxémie et l'asphyxie qui en résultent, nous permettent de nous rendre compte de l'abaissement de température qui suit son administration. Cette hypothermie, déjà sensible, dans les limites de l'expérimentation thérapeutique, devient très accusée dans les cas d'intoxication par la cicutine.

L'élimination de la ciguë par les glandes de la peau s'accompagne de pâleur, de fourmillement, de sueurs (alternant quelquefois avec une diurèse abondante), d'un certain engourdissement, et, pour les doses élevées, de véritables éruptions, généralement érythémateuses, quelquefois même vésiculeuses comparées par Bazin aux dermites vésiculeuses d'origine hydrargyrique (Bazin, *Leçons sur les affections cutanées artificielles*, 1862).

On a attribué à la ciguë le pouvoir d'atrophier les mamelles et les testicules. Sa propriété de tarir la sécrétion lactée semble plus réelle ; elle paraît aussi diminuer et retarder le flux menstruel.

L'action hyposthénisante de la ciguë s'exerce surtout sur les nerfs sensitifs et moteurs et sur les muscles. Comme l'aconit, elle n'impressionne que secondairement et accessoirement le cerveau.



Les nerfs moteurs de la vie animale sont les premiers affectés, surtout ceux des membres inférieurs. Les muscles volontaires deviennent paresseux, et, comme je vous l'ai dit, les mouvements de la cage thoracique se ralentissent ; plus tard, les nerfs cardiaques se prennent à leur tour ; mais ce n'est que bien après que les nerfs de la vie organique sont eux-mêmes paralysés (hypersécrétions).

Les nerfs sensitifs sont moins affectés que les nerfs moteurs. Je vous ai cependant parlé des fourmillements et de l'anesthésie de la peau, ainsi que de l'insensibilité de la muqueuse bronchique.

Martin Damourette et Pelvet ont montré que la moelle était d'abord excitée (période de tremblement, de convulsions), puis que les terminaisons motrices des nerfs étaient paralysées (période de résolution) ; ils comparent, à cet égard, l'action de la ciguë sur les nerfs moteurs à celle du curare.

Vous voyez aussi, messieurs, combien l'action de la ciguë est analogue à celle de l'aconit. Comme l'aconit, elle anémie la peau et les muqueuses, diminue leur sensibilité et augmente leurs sécrétions ; comme l'aconit encore, elle paralyse les nerfs moteurs et borne son action aux nerfs périphériques et à l'axe spinal, respectant le cerveau ou ne l'affectant que secondairement. De même que l'aconit, la ciguë abaisse la température, ralentit les mouvements du cœur et ceux de la respiration ; j'ajouterai enfin que son action sur la pupille est tout aussi incertaine.

INDICATIONS. — C'est particulièrement à titre de médicament résolutif que la ciguë est employée en thérapeutique infantile ; vous me voyez cependant quelquefois l'administrer dans les affections des voies respiratoires du cœur et de la peau. Je vais donc passer en revue ses indications et ses modes d'administration dans les inflammations chroniques, le

goître, les tumeurs, les maladies de l'appareil respiratoire et circulatoire, les maladies nerveuses de l'enfance et les affections de la peau, en m'attachant à vous montrer que la ciguë est un médicament qui vaut mieux que sa réputation, et que vous vous félicitez plus d'une fois de le connaître, si vous savez bien le manier, et si vous avez la patience d'attendre qu'il ait produit tous ses effets.

1° *Inflammations chroniques.* — C'est surtout dans les inflammations chroniques de nature scrofuleuse, dont vous voyez de si nombreux exemples dans nos salles (adénites cervicales, arthrites fongueuses, ostéites fongueuses, etc.), que la ciguë rend des services. Il est même vraisemblable que beaucoup de guérisons de prétendus cancers, dont on faisait autrefois honneur à la ciguë, n'ont été que la résolution de semblables affections.

C'est le plus souvent en topique que la ciguë est employée en pareil cas, et je vous recommande alors la pommade composée d'extrait de ciguë et d'iodure de potassium, dont je vous ai donné tout à l'heure la formule. Après avoir étendu avec soin cette pommade sur la région malade, vous la recouvrirez d'une couche épaisse de ouate et d'une feuille de taffetas gommé, afin de la plonger dans une sorte de bain de vapeur, qui facilitera beaucoup l'absorption du médicament. Si vous donnez la préférence à l'emplâtre de ciguë, vous le ferez préparer sur une peau souple dont les bords suffisamment larges, envelopperont exactement toutes les parties. C'est surtout, Messieurs, dans les arthrites chroniques que je vous recommande l'emploi persévérant de ces moyens ; en les combinant avec l'immobilisation et le traitement général, vous pourrez souvent obtenir d'excellents résultats, que complétera la cautérisation ponctuée, plus effrayante que douloureuse, comme vous le savez.



La ciguë a été également donnée à l'intérieur contre les affections scrofuleuses. Baudelocque, dans cet hôpital, se vantait de l'employer avec succès, et Bazin la prescrit à faibles doses, lorsqu'il se propose d'obtenir la résolution des adénites scrofuleuses ; — à doses élevées, lorsqu'il recherche leur suppression. Je l'emploie aussi sous forme de cataplasmes et de fomentations, en mêlant les feuilles de ciguë à des feuilles de plantes aromatiques.

J'ai vu également ce médicament donner de bons résultats dans le traitement des inflammations chroniques du testicule, dans certaines formes de goîtres, ainsi que dans des affections rhumatismales du système musculaire, telles que certaines contractures, certaines espèces de torticolis.

2° *Cancer*. — Le cancer, Messieurs, bien que relativement rare chez l'enfant, existe et marche généralement chez lui avec une rapidité formidable. Il est des cancers de l'enfance qui sont même proportionnellement bien plus communs qu'à un âge plus avancé. Je veux parler des cancers du cerveau, des poulmons et surtout de l'œil qui, d'après Lebert, existerait dans la proportion de 8 cas sur 22, dans les dix premières années de la vie.

Depuis longtemps, Messieurs, on a voulu voir dans la ciguë un spécifique du cancer, et Storck est un de ceux qui ont le plus fait pour accréditer cette manière de voir, mais vous n'ignorez point qu'en dépit des affirmations plus ou moins sincères de quelques spécialistes, il n'existe aucun fait bien avéré de guérison de cancer par une médication interne, quelle qu'elle soit. Je dois vous dire, du reste, que le mot de cancer n'est qu'un terme générique, embrassant toute une série ininterrompue de formes anatomiques, dont les types extrêmes sont seuls bien tranchés, et dont les manifestations intermédiaires, tout en restant frappées d'un pronostic très grave, pré-

sentent dans leur évolution des anomalies ou des retards, qui ont pu être interprétés dans le sens d'une guérison. Quant aux cancers véritablement guéris par la ciguë, s'il s'en trouve, vous pouvez être sûrs que c'étaient des néoplasies bénignes n'ayant du cancer que le nom.

3° *Maladies de l'appareil respiratoire*. — Vous me voyez, Messieurs, prescrire la teinture de ciguë, associée à la belladone et à l'aconit dans les affections catarrhales et spasmodiques de l'appareil respiratoire (bronchite quinteuse, coqueluche, adénopathie bronchique) ; son action physiologique vous rendra suffisamment compte des motifs qui dictent ma conduite. C'est également pour diminuer la susceptibilité muqueuse des voies aériennes, et, par conséquent, atténuer les efforts de toux, que je la prescris dans la phthisie pulmonaire, sans me vanter, bien entendu, de guérir cette maladie d'origine bacillaire, mais d'une allure si variée suivant le degré de résistance des sujets, les conditions hygiéniques dans lesquelles ils vivent et l'étiologie particulière de la congestion pulmonaire qui a fait éclater les effets de l'invasion microbienne. Je suis en cela les errements de Trousseau qui faisait couvrir la poitrine de ses malades d'emplâtres de ciguë, sans en attendre autre chose que l'apaisement de la toux et des douleurs thoraciques, une expectoration plus facile et une modération de la fièvre : c'est en effet dans les formes éréthiques, fébriles, nerveuses de la tuberculose pulmonaire que vous en retirerez les meilleurs effets. Quant aux formules, je vous renvoie à celles de l'aconit dont le dosage est identique.

4° *Affections nerveuses*. — La ciguë a été employée dans les cas de névralgie, d'hypéresthésie, dans la chorée, enfin dans toutes les affections douloureuses et convulsives du système nerveux ; mais ces mêmes affections relèvent de trop de causes



diverses pour que nous puissions porter un jugement d'ensemble sur l'action que la ciguë est appelée à exercer sur elles. D'ailleurs cet emploi, justifié par ce que nous avons dit de l'action physiologique du médicament, n'étant jamais exclusif et toujours associé à celui d'autres médicaments dont l'action semble prédominante, nous aurons plus d'une fois, à propos de l'hypéresthésie nerveuse, l'occasion de mentionner la ciguë à côté des autres modificateurs qui prennent le premier rang dans les médications relatives à ce genre d'affections. Traiter à fond ici de l'emploi de la ciguë comme sédatif du système nerveux, ce serait m'exposer à de nombreuses redites.

Pour résumer en quelques mots, Messieurs, ce qui a trait aux applications thérapeutiques de la ciguë, il résulte de ce que je viens de vous exposer que ce sont surtout ses propriétés sédatives, que c'est son action dépressive sur la circulation générale et sur les circulations locales qui en justifient l'emploi. Dans les adénopathies, soit externes, soit bronchiques, elle décongestionne les glandes lymphatiques et active peut-être la circulation du courant de lymphes qui les traverse : elle les rend alors moins douloureuses et tend à les ramener à leur volume normal ; par une action analogue, elle calme les douleurs et facilite la résolution des inflammations osseuses et articulaires ; administrée aussi dans les affections des voies respiratoires, elle rend la muqueuse aérienne moins sensible, elle diminue sa vascularisation, éloigne les efforts de toux, de vomissement, facilite la sécrétion bronchique. Voilà Messieurs, les seules indications de la ciguë, elles sont peu nombreuses ; mais leur intérêt compense leur petit nombre, et je serais heureux de vous avoir convaincu que la ciguë mérite de reprendre une place assez honorable dans la thérapeutique infantile.

## SIXIÈME CONFÉRENCE.

### De la Jusquiame.

SOMMAIRE. — Teinture, extrait, huile simple ou composée. -- Dosage, usage interne et externe.

*Action physiologique* comparée à celle de la belladone et à celle du datura.

*Indications* : les mêmes que la belladone. — Bronchites quinteuses, coqueluche. — Usages externes nombreux, sous forme de liniments et de pommades. — Névralgies, contractures, engorgements ganglionnaires et péri-articulaires.

Messieurs,

Bien moins active et moins importante que la belladone, la jusquiame ne doit cependant pas être oubliée dans le traitement des maladies de l'enfance. Pour l'usage externe comme pour l'usage interne, les principales préparations pharmaceutiques auxquelles vous pouvez avoir recours, sont la *teinture*, l'*extrait* et l'*huile simple ou composée*.

L'*hyoscyamine*, alcaloïde de la jusquiame, est trop active pour être donnée aux enfants : nous la proscrirons donc de la thérapeutique infantile comme nous avons proscrire la morphine, l'aconitine, la cicutine, comme nous proscrirons la digitaline, et, d'une façon générale, tous les alcaloïdes des espèces botaniques vénéneuses au même degré.

La *teinture* de jusquiame nous fournira, au contraire, un mode excellent d'administration interne de ce médicament. Vous la prescrirez aux mêmes doses que la teinture alcoolique